



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 17 mai 2021, à la Grande Salle**

Présidence : M. Christian Ramuz
Membres présents : 31
Membres excusés : 8
Membres absents : 1
Secrétaire : Mme Sylvie Jung

M. le Président ouvre la séance à 20h, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité. Il excuse Jean, Anne et Francis CHENEVARD qui sont absents en raison des gros problèmes de santé de Francis.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 14 décembre 2020
2. Lecture du courrier
3. Préavis municipal N° 01/2021 : Demande de crédit de CHF 60'000 pour la transition de l'éclairage public à la technologie LED
4. Préavis municipal N° 02/2021 : Demande de crédit de CHF 260'000 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route de Riau Graubon
5. Préavis municipal N° 03/2021 : Demande de crédit de CHF 940'000 pour la réfection des chemins AF, Etape 1
6. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 14 décembre 2020

Mme Michelle NEUENSCHWANDER fait remarquer qu'il manque un mot page 3, ligne 9. Il faut lire « Va-t-on **acheter** les pellets... »
2 fautes de noms propres sont corrigées par M. Gilbert RAMUZ et M. Christophe BALISSAT. Il faut lire page 4 ligne 21 « Christian **BEAUD** », et page 3 lignes 20 et 21 « Compagnie **HELVECIE** » et « **Taxi Romontois** »

Le PV avec ces modifications est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 2 abstentions.

2. Lecture du courrier

M. le Président n'a reçu aucun courrier.

3. Préavis municipal N° 01/2021 : Demande de crédit de CHF 60'000 pour la transition de l'éclairage publique à la technologie LED

M. Donato STASI nous lit le rapport de la commission ad-hoc qui développe les principaux avantages de cette transition :

- baisse importante de la consommation annuelle d'électricité,
- baisse de l'intensité lumineuse de 22h à 6h,
- plus grande longévité des éclairages (jusqu'à 30 fois).

Le choix de l'entreprise Stucki Frères et Delessert semble judicieux puisque c'est elle qui entretient déjà notre éclairage depuis longtemps.

Elle félicite la Municipalité pour les efforts consentis en termes de transition écologique et approuve le financement par la trésorerie courante.

M. Gilbert RAMUZ, nous lit le rapport de la commission des finances qui, au vu des avantages exposés, estime que cette dépense est justifiée et réalisable avec la trésorerie courante.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER demande s'il sera possible d'éteindre complètement certains luminaires, M. Benjamin BORLAT lui répond que non. Il ajoute que celui placé près de chez M. Jean-Paul REICHEMBACH restera allumé à pleine puissance toute la nuit en raison du passage piéton. Pour l'instant, cette transition au LED ne concerne que les luminaires du village car ceux des hameaux ne sont pas encore amortis. Pour ces derniers, il n'est pas possible de changer les ampoules sans changer les têtes d'éclairages ; ce sera donc pour plus tard.

Le préavis n°01/2021 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité -1 abstention.

4. Préavis municipal N° 02/2021 : Demande de crédit de CHF 260'000 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route de Riau Graubon

Mme Catherine MEISTER SCHWAGER nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Il paraît judicieux de profiter des travaux de réfection de la route de Riau Graubon pour changer cette vieille conduite des années 30, conformément au plan directeur de distribution de l'eau. La nouvelle conduite se raccordera sur les conduites d'eau potable posées en 2002. Réalisé conjointement avec les travaux AF, ce projet coûtera nettement moins cher que s'il était réalisé seul.

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances qui confirme le point de vue de la commission ad-hoc. De plus, une subvention de l'ECA de CHF 39'000 permettra de baisser le coût final à CHF 221'000, montant qui sera emprunté.

L'amortissement est prévu sur 30 ans. Le plafond d'endettement déterminé par la Commune pour la législature qui s'achèvera au 30 juin de cette année se monte à 6 millions de francs.

L'endettement actuel est de CHF 5'442'910 et s'amortit de CHF 60'557 par trimestre. Si on cumule les emprunts des préavis 02 et 03/2021, il s'en suit un dépassement de CHF 67'353 au 30 juin et de CHF 6'800 au 30 septembre. A supposer que la totalité des 2 emprunts soit consolidée avant ces dates, ce qui est improbable. La commission estime donc qu'on peut approuver ce mode de financement.

Le préavis n°02/2021 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 03/2021 : Demande de crédit de CHF 940'000 pour la réfection des chemins AF, Etape 1

M. Jean-Paul REICHENBACH nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Au vu de l'ampleur des travaux impliquant la fermeture de la route de Riau Graubon et l'utilisation de machines lourdes, il est judicieux d'en profiter pour remplacer le collecteur d'eaux claires sur 730m et d'intégrer le projet de passage sous-route pour le bétail de M. Gilbert RAMUZ (pris en charge par l'exploitant).

La route de la Goille est intégrée dans l'étape 1. L'étape 2 fera l'objet d'un préavis ultérieur.

Le raccordement du Chalet d'Orsoud en eau sous pression bénéficie aussi de subvention AF et la pose d'un tuyau pour le raccordement futur aux eaux usées est également prévu et budgété.

Les entreprises retenues sont des entreprises locales et connues de la commune : Weibel, Gaudard et Diémand.

Estimant que le montant à charge de la commune est raisonnable au vu de l'ampleur des travaux et aux subventions obtenues, la commission propose d'accepter le préavis, d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 940'000, et de financer cet investissement par un emprunt sur une durée de 30 ans.

M. Jean-Philippe SECHAUD nous lit le rapport de la commission des finances.

Il est opportun de refaire certains chemins dans la cadre des améliorations foncières pour bénéficier des subventions AF qui devraient couvrir environ CHF 476'000.

Cette année, afin d'économiser sur les frais de mise en route des chantiers, la Municipalité entreprend des travaux plus conséquents que dans le passé.

Pour le tronçon Riau Graubon, le passage sous-route financé par M. Gilbert RAMUZ sera effectué en même temps afin de minimiser les nuisances.

L'amortissement est prévu sur 30 ans. Le plafond d'endettement déterminé par la Commune pour la législature qui s'achèvera au 30 juin de cette année se monte à 6 millions de francs.

L'endettement actuel est de CHF 5'442'910 et s'amortit de CHF 60'557 par trimestre. Si on cumule les emprunts des préavis 02 et 03/2021, il s'en suit un dépassement de CHF 67'353 au 30 juin et de CHF 6'800 au 30 septembre. A supposer que la totalité des 2 emprunts soit consolidée avant ces dates, ce qui est improbable. La commission estime donc qu'on peut approuver ce mode de financement.

M. Gérald CHARLET demande si la future pose de la fibre optique nécessitera la réouverture de la route. Pour M. Daniel RUCH, cela n'a pas été pris en compte puisque la fibre est déjà installée. Pour M. Gérald CHARLET, ce n'est pas le cas dans les hameaux, les maisons ne sont pas raccordées. M. Daniel RUCH pense que chacun doit faire la demande à Swisscom avant les travaux. Il ajoute ensuite, au sujet des travaux, que 11 entreprises ont répondu aux appels d'offre, Weibel étant la moins chère. Il insiste aussi sur l'importance de réaliser les travaux maintenant, tant qu'il y a des subventions.

Sur demande de Mme Marion BOBAND, plusieurs membres habitant dans la zone concernée par les travaux viennent consulter les plans mis à disposition.

M. Daniel RUCH leur explique en détail les travaux et ajoute que les AF subventionnent les travaux jusqu'à une largeur de route de 3 mètres, si l'on dépasse cette largeur, c'est la commune qui prend en charge le supplément. Les travaux sont planifiés pendant les vacances scolaires afin de minimiser les nuisances.

Le préavis n°03/2021 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

M. Benjamin BORLAT remercie le Conseil pour le vote du préavis concernant l'éclairage public. Les travaux du refuge sont terminés, les tigistes ont fait du très bon travail : installation des toilettes sèches, remise en état de la toiture, et traitement contre les champignons.

M. Christophe BALISSAT nous apprend que les aménagements du jardin du souvenir au cimetière n'ont pas encore été faits, ce sera fait au printemps.

- Social : Ce printemps, 2 nonagénaires seront fêtés à Corcelles : M. SIMONET et M. LIVIO.

- Ecoles : les travaux du collège de Carrouge avancent bien. On a maintenant une bonne idée de la volumétrie des 2 bâtiments.

Il remercie les électeurs pour sa réélection, M. Benjamin BORLAT et M. Philippe BAUD s'associent à ces remerciements.

M. Philippe BAUD remercie le conseil pour les votes des préavis.

Les vignes de Grandvaux ont subi un peu de gel mais on ne connaît pas encore les conséquences. En raison de la Covid, seule une petite vente de vins a été organisée. Tout s'est bien passé.

M. Daniel RUCH remercie les électeurs pour le beau score dont il a bénéficié aux dernières élections. Il se réjouit de collaborer prochainement avec Mme Aline BASILIDES RAMUZ, qu'il convie déjà à la prochaine séance de la Municipalité le 31 mai. Ce sera l'occasion de fêter les 20 ans d'engagement de la secrétaire Mme Ariane BANDELIER.

Il fait part de sa tristesse au sujet de la maladie de M. Francis CHENEVARD avec qui il collabore depuis 23 ans.

Il félicite M. Reynald KELLER qui part à la retraite après 35 ans comme inspecteur au service forestier.

Il relève le magnifique taux de participation aux élections (+ de 75%).

Il espère que la pluie abondante va freiner la progression du bostryche dans la forêt. Il déplore que le prix du bois suisse ait augmenté de 40% pour les acheteurs mais malheureusement pas pour les propriétaires.

Pour M. Christian RAMUZ, les élections se sont bien passées. Attention cependant au nombre de bulletins glissés dans l'enveloppe ! On doit malheureusement annuler les votes comprenant plusieurs bulletins.

3 personnes ont déjà postulé au poste de Secrétaire du Conseil. Elles seront contactées très prochainement.

Le dernier conseil de cette législature aura lieu le 21 juin à 20h.

L'assermentation et l'installation des autorités pour la prochaine législature aura lieu le jeudi 10 juin à 19h30, d'abord à l'église, puis à la Grande Salle.

L'organisation de la sortie de fin de législature est encore en réflexion à cause des mesures sanitaires en cours. Peut-être faudrait-il attendre septembre pour avoir un peu plus de liberté ?

M. Daniel RUCH reprend la parole. Une autre conduite d'eau va être changée, de chez Mme Vreni PORCHET jusqu'à la Grange aux Roud. Tout le réseau aux alentours va être modifié, avec une participation financière de la commune d'Hermenches.

Mme Sylvie JUNG annonce que la convocation à la séance du 21 juin est déjà postée. Le PV de la séance d'aujourd'hui sera envoyée par mail aux environs du 12 juin. Ceux qui le souhaiteraient par courrier postal doivent se faire connaître.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour l'épuration, M. David REYMONDIN nous annonce que le processus de création de la nouvelle association suit son cours. Au final, sur les 30 communes concernées, seule la commune d'Henniez n'a pas signé, entraînant avec elle l'usine de Nestlé Waters. Le 16 juin aura lieu la cérémonie de constitution et le 16 juillet ce sera la 1^{ère} séance de cette nouvelle association.

En ce qui concerne le SIEMV qui représente environ 6000 EH, le coût de l'épuration pour 2020 est de 107 CHF par EH.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Maryline AUTHIER nous rappelle qu'il n'y a plus de culte à l'église de Corcelles depuis le début de la Covid. Mais un temps de méditation en silence est proposé chaque dernier mercredi du mois de 18h30 à 19h.

Sur proposition de M. Christian HOENGER, un mot de soutien sera adressé cette semaine à M. Francis CHENEVARD, de la part de l'ensemble du Conseil.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10 par le contre-appel.


Le Président




La secrétaire